



Groupe de travail ministériel « Personnels handicapés » du 19/11/2012

Ce GT fait suite à celui du mois d'avril dernier. **La liste d'alliance CFTC-UNSA déplore :**

- l'absence d'ordre du jour de cette réunion
- la communication tardive des documents de travail
- l'absence de certains documents telle que la convention FIPHFP et MINEFI promis lors du dernier GT
- l'absence de réponse aux questions posées par les organisations syndicales en avril

De même, **si nous nous félicitons de la mise en ligne du Guide des Handicaps**, nous déplorons l'absence d'une édition papier, malgré nos demandes, à l'intention des correspondants handicap locaux et des assistants de prévention.

Le taux légal d'emploi dans les Ministères économiques et financiers connaît une progression mesurée depuis 2009 : nous atteignons ainsi les 5,09 % au 1^{er} Janvier 2011 contre 4,92% l'année précédente. Mais les disparités au niveau directionnel sont incontestables : 5,30% à la DGFiP ; 4,81% à la DGDDI ; 6,71% à l'INSEE ; 4,63% à la CCRF et 1,42% pour les autres administrations dont le Secrétariat Général.

En matière de recrutement, le taux se maintient à un bon niveau à raison de 300 agents par an soit + 9,56 % des recrutements globaux en 2011.

Les perspectives 2013 sont les suivantes :

- conserver les moyens existants
- tabler sur une amélioration des encadrements sur le sujet du handicap.
- améliorer les difficultés récurrentes en matière de recrutement avec mise en place de prestations nouvelles (expérimentation en 2013 de l'intégration de personnes présentant un handicap psychique avec accompagnement sur l'unité de travail, du médecin traitant, des médecins de prévention et d'un tuteur ou parrain au sein de l'unité de travail.)

Par ailleurs, un projet d'étude du déroulement de carrière d'une cohorte de travailleurs handicapés recrutés au sein des Ministères économiques et financiers nous a été proposé très succinctement.

Cette étude devrait nous permettre de mieux appréhender différents aspects de leur vie administrative tels que l'avancement, la promotion ou la mobilité.

Bien entendu, la méthodologie à mettre en place n'est pas encore déterminée.

La liste d'alliance CFTC-UNSA approuve ce projet d'étude, s'agissant d'une demande forte de nos deux organisations.

Enfin, en ce qui concerne le programme exceptionnel en faveur de l'accessibilité de l'environnement professionnel mis en place par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), un conventionnement spécifique devrait intervenir, car le montant de l'aide est plafonné à 2 000 000 € pour les employeurs dont l'effectif est supérieur à 100 000 agents.

Toutes les opérations ne pourront donc être financées d'où la nécessité de procéder à un recensement des opérations concernées, puis d'une sélection par le biais d'un dispositif « d'appel à projet ».

136 fiches projet ont été transmises ce jour à la DRH par les Directions.

La liste d'alliance CFTC-UNSA restera très vigilante sur les différentes mises en place annoncées et réaffirme sa volonté de voir ces dossiers menés à leurs termes dans les meilleures conditions.